

ANNEXE QUATRE

CHAMBRE DES COMMUNES

Rapport du groupe de travail sur les invalides et les handicapés

Le groupe de travail sur les invalides et les handicapés a été créé le 15 mars 1984 par le Parlement européen. Son mandat est de faire un rapport sur la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne et de proposer des mesures pour améliorer leur situation.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne. La deuxième partie propose des mesures pour améliorer leur situation.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne. La deuxième partie propose des mesures pour améliorer leur situation.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne. La deuxième partie propose des mesures pour améliorer leur situation.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne. La deuxième partie propose des mesures pour améliorer leur situation.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie décrit la situation des personnes handicapées dans l'Union européenne. La deuxième partie propose des mesures pour améliorer leur situation.